

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Seizième anniversaire du sacre de Monseigneur l'Archevêque de Montréal. — III Apostolat de la prière. — IV Société d'une messe. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Une auguste veillée. — VII Premier concile plénier de Québec : traduction de certains décrets. — VIII Une prophétie qui ne s'accomplit jamais. — IX Les petites sœurs des pauvres.

**AU PRONE**

Le dimanche, 10 août

On annonce :

La fête (vendredi), le jeûne (samedi), et la solennité de l'Assomption (dimanche);

C'est par erreur que, dans certains exemplaires de l'Ordo, on lit, le 16, (*sine jejun.*) le mot *sine* doit être biffé.

C'est vendredi que commence la neuvaine au saint Coeur de Marie (1).

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

Le dimanche, 10 août

Fête de saint Laurent, double de 2e cl.; mém. du 13e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. 1o de sainte Philomène (I v.), 2o du dim., 3o des saints Tiburce et Susanne (I v.).

Dans la cathédrale de Saint-Hyacinthe, solennité du titulaire, double de 1e cl.; mém. à la messe, de saint Laurent et du 13e dim., et aux II vêpres, 1o de sainte Philomène (I v.), 2o de saint Laurent (II v.), 3o du dim.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.